

Vaccins grippe : les recommandations de l'Avef suite aux ruptures d'approvisionnement

PROPHYLAXIE

Face aux ruptures d'approvisionnement en cascade que connaît la France pour les vaccins contre la grippe et le tétanos actuellement, la commission Maladies infectieuses de l'Avef* publie ses recommandations concernant les protocoles vaccinaux à privilégier. Certains équidés sont à vacciner en priorité.

Même si les ruptures d'approvisionnement concernant les vaccins grippe et grippe/tétanos équins semblent en cours de résolution (lire DV n° 1641), la situation est encore compliquée pour les vétérinaires.

Dans ce contexte, la commission Maladies infectieuses et parasitaire – Épidémiologie de l'Avef* a publié sur le site de l'association (www.avef.fr) ses recommandations.

Elle rappelle qu'« en France, chez le cheval, il existe trois vaccins principaux : grippe, rhinopneumonie et tétanos », le tétanos n'étant pas une maladie contagieuse.

La population équine est soumise à des facteurs de risque en ce qui concerne les maladies infectieuses : mode de vie (plusieurs chevaux au sein d'une écurie), déplacements fréquents et rassemblements lors de courses, compétitions, ventes de jeunes chevaux, introduction de nouveaux chevaux dans une écurie.

« Une rupture d'approvisionnement en vaccins du principal fournisseur de vaccins grippe en France depuis le mois d'août a entraîné une rupture en cascade des deux autres fournisseurs. Cette rupture est consécutive à un problème de libération des lots de vaccins », rappelle la commission Maladies infectieuses.

Libération de trois lots

Au 15 décembre, deux lots avaient été libérés et probablement mis en allocation par les centrales d'achats afin d'assurer un approvisionnement durable des praticiens et d'éviter le surstockage par certains. Une nouvelle libération de lots était annoncée par

l'Agence nationale du médicament vétérinaire pour début janvier.

« Les stocks de vaccins monovalents devraient être suffisants pour 2-3 mois. Le retour à la normale pour le vaccin grippe est prévu en janvier 2023, pour le vaccin grippe-tétanos courant mars 2023 », estime l'Avef.

Cependant, « compte tenu de la circulation de la grippe dans plusieurs pays entourant la France, il convient de rester attentif vis-à-vis des chevaux qui n'auront pas pu avoir leur rappel » puisque « la grippe a été confirmée en Angleterre, en Irlande, aux Pays-Bas et en Espagne ».

« Les virologues anglais ont pu typer la souche sévissant sur leur territoire. Celle-ci se révèle être toujours une souche du clade 1, donc assez éloignée de la composition des vaccins actuels, même si la bonne protection croisée existe », poursuit la commission en invitant les confrères à se rendre sur le site du Respe** pour plus d'informations (www.respe.net).

Boehringer Ingelheim nous signale cependant être « le seul laboratoire à proposer un vaccin en accord avec les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale (en ayant) réactualisé (ses) souches par le passé pour avoir une souche clade 1 mais aussi une souche clade 2 et ainsi correspondre à la réalité du terrain ».

Vaccination obligatoire

L'Avef rappelle que « la vaccination contre la grippe est obligatoire pour tous les chevaux participant à des rassemblements avec deux injections de primo-vaccination (deux injections à 21-92 jours d'écart). Le premier rappel se fera entre 5 et 6 mois pour la Fédération française d'équitation (FFE) et à moins de 7 mois pour la Fédération équestre internationale (FEI) et un rappel tous les 6 à 12 mois ensuite. Les chevaux de sport participant à des compétitions internationales doivent être vaccinés dans les 6 mois précédant la compétition ».

Un certain nombre de publications font état de la durée de l'immunité de la vaccination contre la grippe en précisant que des rappels

annuels ne sont pas forcément suffisants et ce, notamment chez les jeunes chevaux.

« Au vu de ces différents éléments, il est obligatoire de vacciner les chevaux tous les ans et recommandé de vacciner tous les 6 mois contre la grippe pour les chevaux participant à de nombreux déplacements, notamment à l'international », insiste la commission.

« Chez des animaux adultes vaccinés très régulièrement (tous les 6 mois) contre la grippe, le rappel de vaccination peut être reporté de 4 à 8 semaines sans impact majeur sur la protection vaccinale. Les chevaux adultes vaccinés de multiples fois peuvent faire face à un délai du rappel de leur vaccination », ajoute-t-elle.

Tolérance de la FEI

Au vu du contexte, la FEI a décidé de permettre une tolérance jusqu'en avril 2023 pour les chevaux qui ne seront pas vaccinés dans les 6 mois avant le concours et porte l'intervalle annuel à 12 mois maximum.

Pour la FFE et les courses, il faut respecter le protocole et « ces chevaux seront donc à vacciner en priorité ».

Pour les chevaux de loisirs ne participant pas à des compétitions, ne fréquentant pas de centres équestres et vivant chez leur propriétaire, une tolérance d'un mois pourrait être appliquée sur des chevaux vaccinés régulièrement depuis plusieurs années.

Pour les jeunes chevaux, la commission estime qu'il convient d'attendre pour en vacciner la majorité (sauf si le vétérinaire réserve dans son stock la dose de rappel). Concernant les chevaux de course (trotteurs et galopeurs) qui devront être à jour de leur vaccination pour reprendre leurs activités, sa recommandation est d'effectuer leurs injections de primo-vaccination en respectant strictement les principes de précaution mentionnés plus haut.

« Pour les chevaux en retard de vaccination, le protocole vaccinal sera à reprendre à zéro », conclut la commission. **M.L.**

* Avef : Association vétérinaire équine française.

** Respe : Réseau d'épidémiologie en pathologie équine.

«Les chevaux de course ou participant aux compétitions de la FFE sont à vacciner en priorité.»

ProteqFlu de retour sur le marché

VACCINS

Après un premier approvisionnement le 17 novembre, ProteqFlu Suspension injectable pour chevaux ND (Boehringer Ingelheim), vaccin contre la grippe équine, en rupture d'approvisionnement depuis le 1^{er} septembre, devrait en connaître un nouveau début janvier 2023, annonce l'Agence nationale du médicament vétérinaire, le 6 décembre.

Les alternatives vaccinales ne sont pas disponibles puisqu'Equip F ND (Zoetis) est actuellement en rupture jusqu'en mars 2023 et Equilis Prequenza Suspension injectable pour chevaux ND (Intervet International) est

entré en rupture courant novembre, pour une durée non connue à ce jour.

Retour mi-mars

Concernant ProteqFlu-Te Suspension injectable pour chevaux ND (Boehringer Ingelheim), vaccin contre la grippe équine et le tétanos, également en rupture depuis le 7 juillet, son retour sur le marché est annoncé mi-mars par l'agence.

Elle précise qu'« il est possible d'avoir recours à deux autres vaccins contre la grippe équine et le tétanos (qui) sont toutefois distribués sous allocations et pourraient présenter aussi de brèves difficultés d'approvisionnement au cours des prochains

ProteqFlu Suspension injectable pour chevaux ND a connu un premier approvisionnement le 17 novembre.

«La vaccination contre la grippe équine est de nouveau disponible.»



Chelle Z39-Adobe

mois : Equip FT ND (Zoetis), Equilis Prequenza TE Suspension injectable pour chevaux ND (Intervet International) ». **M.L.**